



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
Place Bonaventure,
portail Sud-Ouest, 7e étage
800 rue de la Gauchetière Ouest,
Bureau 7300,
Voir aux présentes - See herein
Montréal
Québec
H5A 1L6

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Place Bonaventure,
800 rue de la Gauchetière Ouest
Voir aux présentes - See herein
Montréal
Québec
H5A 1L6

Title - Sujet Agrandissement stationnement Macaza	
Solicitation No. - N° de l'invitation 21301-188288/A	Amendment No. - N° modif. 007
Client Reference No. - N° de référence du client 21301-18-8288	Date 2017-12-20
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$MTC-410-14537	
File No. - N° de dossier MTC-7-40063 (410)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-01-23	Time Zone Fuseau horaire Heure Normale du l'Est HNE
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Spina, Angelina	Buyer Id - Id de l'acheteur mtc410
Telephone No. - N° de téléphone (514) 496-3785 ()	FAX No. - N° de FAX (514) 496-3822
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

LE DOCUMENT D'APPEL D'OFFRE EST MODIFIÉ TEL QUE DÉCRIT CI-DESSOUS :

Modification 7

CHANGEMENT D'ADRESSE – DÉPÔT DES SOUMISSIONS

Pour les soumissions déposées à compter du lundi 15 janvier 2018 :

En personne ou par la poste:
Place Bonaventure, portail Sud-Ouest, 7^e étage
800 rue de la Gauchetière Ouest, Bureau 7300,
Montréal (QC), H5A 1L6

1. Veuillez trouver ci-joint les questions et réponses (CLARIFICATION NO. 1).
2. Veuillez trouver ci-joint l'addenda 001
3. Prendre note de l'ajout au devis de la Section 32 11 16.01 qui avait été omis dans la version anglophone.
4. Veuillez supprimer en sa totalité le FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA) et remplacer par le document ci-joint.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITION DEMEURENT INCHANGÉS.

Solicitation No. - N° de l'invitation
21301-188288
Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.
007
File No. - N° du dossier
MTC-7-40063

Buyer ID - Id de l'acheteur
MTC410
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

Agrandissement du stationnement à l'Établissement La Macaza (321 Chemin de l'aéroport, La Macaza QC J0T 1R0).

SA02 NOM COMMERCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE

Nom: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____ Télécopieur: _____ NEA _____

Adresse courriel : _____

Le Numéro d'organisation du Programme de sécurité industrielle _____
(si requis)

SA03 OFFRE

Le soumissionnaire offre au Canada d'exécuter les travaux du projet mentionné ci-dessus, conformément aux documents de soumission pour le **MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION INDIQUÉ DANS L'APPENDICE 4.**

SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

La soumission ne peut être retirée pour une période de soixante (60) jours suivant la date de clôture de l'invitation.

SA05 ACCEPTATION ET CONTRAT

À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire sera formé entre le Canada et le soumissionnaire. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés à la section Documents du contrat.

SA06 DURÉE DES TRAVAUX

L'entrepreneur doit exécuter et compléter les travaux dans les cinq (5) semaines à partir de l'avis de l'acceptation de l'offre.

SA07 GARANTIE DE SOUMISSION

Le soumissionnaire doit joindre à sa soumission une garantie de soumission conformément à l'IG08 - Exigences relatives à la garantie de soumission de la R2710T -Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission

SA08 SIGNATURE

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (Tapés ou lettres moulées)

Signature

Date

Solicitation No. - N° de l'invitation
21301-188288
Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.
007
File No. - N° du dossier
MTC-7-40063

Buyer ID - Id de l'acheteur
MTC410
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

APPENDICE 4 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS (voir fichier Excel ci-joint)

- 1) Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique à cet appendice sera corrigée par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

MONTANT FORFAITAIRE

Le montant forfaitaire désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix forfaitaire.

- (a) Les travaux inclus dans le montant forfaitaire représentent tous les travaux qui ne sont pas inclus dans le tableau des prix unitaires.



Le 2 novembre 2017

**DEVIS TECHNIQUE
pour
Institution La Macaza: Agrandissement du
stationnement**

ADDENDA NO. 1

Cet addenda fait partie intégrante du document de soumission suivant :

***“Devis techniques pour appel d’offres pour
l’agrandissement du stationnement à l’institution
La Macaza”***

1. Les piézomètres existants doivent être conservés, une conduite de protection d’une longueur d’un mètre en PVC de 125mm de diamètre intérieur complétée avec une tête et un couvercle en fonte, AJBV-4D et AJBV-4C de Mueller Co. Ou équivalent approuvé doivent être installés à l’élévation du pavage projeté.
2. L’entrepreneur est responsable des localisations de tout services et infrastructures souterraines situées sur le site du projet.
3. Deux conduits additionnels de 50mm doivent être installés en partant du puit de tirage PT-01 jusqu’au coin nord-est du stationnement ST-03 au sud de la dalle de béton existante à conserver.
4. La borne d’arpentage existante est à protéger par une conduite de protection d’une longueur d’un mètre en PVC de 125mm de diamètre intérieur complétée avec une tête et un couvercle en fonte, AJBV-4D et AJBV-4C de Mueller Co. Ou équivalent approuvé doivent être installés à l’élévation du pavage projeté..
5. La boucle sous la barrière doit être remplacée par un détecteur d’obstacle.
6. L’opérateur à barrière projeté doit fonctionner en 208 Volts 3 phases et non pas en 240 Volts simple phase.
7. Les feux de circulation doivent fonctionner en 120 Volts et non pas en 240 Volts.



Le 2 novembre 2017

8. Les bollards doivent avoir une hauteur de 1.0m hors terre avec une base de 1.2m de creux qui devra avoir un couvert d'eau minimum 150mm. La hauteur totale des bollards sera donc de 2.35m.
9. Les calibres de câbles pour les prises extérieures ont été révisés ainsi que les dimensions des boîtes de tirages. Voir plan électrique 08 pour addenda attaché à ce document afin de prendre connaissance des révisions.

FIN DE L'ADDENDA



Le 2 novembre 2017

**DEVIS TECHNIQUE
pour
Institution La Macaza: Agrandissement du
stationnement**

CLARIFICATION NO. 1

Cette clarification fait partie intégrante du document de soumission suivant :

***“Devis techniques pour appel d’offres pour
l’agrandissement du stationnement à l’institution
La Macaza”***

Suite aux questions qui ont été portées à notre attention, les réponses suivantes sont fournies :

1. Q : Concernant les bacs de plantation en béton de la compagnie Armtec, ces derniers nous ont avisé qu’il ne fabriquait plus de produit de béton. Est-ce que vous auriez un autre produit qui serait acceptable ?

R : Tel que mentionné au plan civil 6/7, les bacs de plantations en béton sont de type Armtec MU-79 ou équivalent approuvé. D’autres produits similaires seront donc considérés.

2. Q : Il est prévu de réutiliser le matériel pulvérisé en sous-fondation, qu’advient-il si les quantités générées par les travaux de pulvérisation sont insuffisantes? De plus, les travaux de pulvérisation font partie de la phase 2 des travaux. Comment pouvons-nous récupérer les matériaux pulvérisés requis pour la phase 1?

R : Tel que mentionné au devis technique à la section 32 11 16.01 à la partie 2.1.4, dans le cas où il manque du matériel décohéssionné, l’entrepreneur doit chercher du matériel de la carrière ou gravière ou sablière. Ce matériel devrait respecter la granulométrie du MG-112. Le phasage présenté au plan est à titre indicatif seulement, le phasage des travaux est la responsabilité de l’entrepreneur. Il faut cependant assurer qu’un stationnement soit opérationnel en tout temps durant les travaux.

3. Q : Sur le plan 6/7 il y a un détail pour des travaux de glissière semi-rigide, cependant il ne semble pas avoir de ce type de travaux sur les autres plans. Donc, où sont localisés les travaux de glissière semi-rigide?

R : Sur le plan civil 4/7 voir annotation dans le stationnement ST-01 qui dit : « TERRE-PLEIN PROJETÉ DE BÉTON MONOLITHE 1.2m DE LARGE AVEC 17 BORNES ÉLECTRIQUES ET GSR »

Dans cette annotation, GSR signifie Glissière Semi-Rigide.

4. Q : Le chemin de ronde existant doit demeurer pendant les travaux. Est-ce que le pavage sera refait à la fin des travaux dans ce secteur?

R : La remise en état de la structure de chaussée du chemin de ronde est à refaire seulement pour la section où le ponceau doit être retiré tel qu'indiqué au plan civil 4/7. Dans le cas où la remise en état du chemin de ronde est nécessaire dû aux travaux de l'entrepreneur, il sera la responsabilité de l'entrepreneur de prévoir la remise en état de ce chemin.

5. Q : Est-il possible d'avoir plus de détails concernant les panneaux de signalisation permanent dans le stationnement. (Dimensions, grade de pellicule et type de poteaux)

R : Tel que mentionné dans le Tome V des publications du Ministère des Transports, pour ce qui est des pellicules rétro réfléchissantes, elle doivent respecter les caractéristiques décrites au Tome VII – Matériaux, chapitre 14 « Matériaux divers », norme 14101. Les matériaux utilisés pour la fabrication des panneaux de signalisation doivent être conformes aux exigences du Tome VII – Matériaux, chapitre 6 « Pièces métalliques », norme 6401. L'épaisseur de la tôle des panneaux de signalisation est donnée au chapitre 6 « Structures de signalisation, d'éclairage et de signaux lumineux » du Tome III. Pour les dimensions des panneaux, se référer au tableau 1.9 du Tome V.

6. Q : Sur la portion existante du stationnement, il est demandé de pulvériser le pavage sur une profondeur de 300mm et de récupérer ces matériaux pour servir de sous-fondation. Sur ces mêmes surfaces, devons-nous poursuivre l'excavation jusqu'au niveau de l'infra, où est-ce que les matériaux en place sous le 300mm de pulvo resteront en place.

R : Tel qu'indiqué au détail 01 et 02 du plan 6/7, la structure de chaussée doit avoir 150mm de sous-fondation, 300mm de fondation granulaire ainsi que l'enrobé bitumineux. Le matériel existant sous le décohesionnement doit donc être excavé pour assurer d'avoir ces épaisseurs de matériel.

7. Q : Pour le terre-plein existant à prolonger. Il semble y avoir conflit avec les travaux électrique. Devons-nous prévoir le démolir et le refaire?

R: Suivre les étapes suivantes pour les travaux électriques dans le terre-plein existant.

1. Démanteler les prises existantes en enlevant les structures métalliques ainsi que TOUS les câbles (même ceux dans les conduits)
2. Boucher les passages de câbles au niveau de l'Ilot de béton : Les corps de métier civil seront mis à contribution pour boucher les trous.



Le 2 novembre 2017

3. Faire de nouveaux percements (conduits et boîtes) et passages pour le câblage et la mise en place du bras métallique
 4. Installer le bras dans un trou percé dans l'îlot (solidifier le tout)
 5. Faire les branchements, tests, et mise en service
8. Q : Il a été impossible d'obtenir le nom de l'intégrateur du système de sécurité lors de la visite, pouvez-vous nous fournir son nom afin de pouvoir obtenir leur prix pour la portion des travaux qu'ils doivent réaliser?

R : Le fournisseur des cartes est Quincaillerie Sécurité Canada et le produit est Proximity Card Clamshell C702. De plus, le système du tourniquet d'accès à l'établissement est fourni par Paradox et le logiciel pour gérer les cartes est Neware Access Control.

9. Q : Vous demandez aussi une boucle à trois mètres de la barrière du côté intérieur, veuillez préciser sa fonction (sortie libre, sécurité ou autre)?

R2 : Sortie libre. Par contre, sa localisation se fera lors des travaux et au chantier pour éviter qu'un véhicule passant sur le chemin de contour (chemin qui fait le tour du périmètre de la prison) fasse ouvrir la barrière.

10. Q : La distance spécifiée entre les boucles au point 1.2.8.1 de la section 27 40 10 causera de l'interférence entre elles, selon les manufacturiers des détecteurs de boucles, la distance devrait être de 1500 mm, svp confirmez que cela est accepté?

R : Tel qu'indiqué dans l'addenda #1 pour ce projet, la boucle sous la barrière est à être remplacée par un détecteur d'obstacle.

11. Q : Où devront être installés les feux de circulation?

R : Sur le poteau à une hauteur permettant au premier véhicule, ainsi que les autres suivants, de voir les feux. Cette localisation devra se faire au chantier.

12. Q : J'écris pour comprendre si l'éclairage solaire a été ou peut être considéré pour ce projet.

R : Non l'éclairage solaire n'as pas été considéré pour ce projet. Pour l'étape des soumissions, cette solution ne sera pas considérée.

FIN DE LA CLARIFICATION

Part 1 General

1.1 SECTION REQUIREMENTS

- .1 Supply and application of Granular base material for parking and/ or path.

1.2 RELATED REQUIREMENTS

- .1 Section 01 33 00 – Submittal Procedures
- .2 Section 31 05 16 - Aggregate Materials
- .3 Section 32 11 16.01 - Granular Sub-base
- .4 Section 31 23 33.01 - Excavating, Trenching and Backfilling.

1.3 REFERENCES

- .1 ASTM International
 - .1 ASTM C117-04, Standard Test Methods for Material Finer Than 0.075 mm Sieve in Mineral Aggregates by Washing.
 - .2 ASTM C136-06, Standard Test Method for Sieve Analysis of Fine and Coarse Aggregates.
 - .3 ASTM D422-63(2007), Standard Test Method for Particle-Size Analysis of Soils.
 - .4 ASTM D1557-09, Standard Test Method for Laboratory Compaction Characteristics of Soil Using Modified Effort (56,000ft-lbf/ft³) (2,700kN-m/m³).
 - .5 ASTM D4318-10, Standard Test Methods for Liquid Limit, Plastic Limit and Plasticity Index of Soils.
- .2 BNQ standard specifications bureau (Bureau de normalisation du Québec)
 - .1 Standard NQ 2560-114 (2014) – Civil Engineering Work – Aggregates
 - .2 CCDG General specifications (Cahier des charges et devis généraux du Québec – Infrastructures routières, Construction et réparation).
- .3 Ministry of Transport (Ministère des Transports du Québec (MTMDET))
 - .1 Standard specifications – Road Works Volume VII – Materials, standard 2101 – Aggregates.

1.4 ACTION AND INFORMATIONAL SUBMITTALS

- .1 Submit in accordance with Section 01 33 00 - Submittal Procedures.
- .2 Allow the Ministerial Representative access to the source to take samples.
- .3 Pay the cost of all sampling and testing for aggregates that do not comply with the prescribed requirements.

Part 2 Products

2.1 MATERIALS

- .1 Granular sub-base: material in accordance with Section 31 05 16 - Aggregate Materials and following requirements:
 - .1 Crushed, pit run or screened stone, gravel or sand.
 - .2 The particle size of materials must remain within the limits specified by the NQ-2560-114 standard.
 - .3 Granular sub-base layer:
 - .1 Asphalt parking lot : MG-112, 150mm thick obtained from pulverization.
 - .4 To provide the materials, the Contractor will carry out the pulverization of the existing asphalt parking lot to a thickness of 300mm. The material must meet NQ-2560-600/2002 standard.
 - .1 Clean existing pavement with water spray and mechanical broom to remove all the earth, dust and mud accumulated;
 - .2 Removal of contaminated aggregate from the existing shoulder before beginning the work of pulverization;
 - .3 Complete saw cut on the periphery of the zone of pulverization of work according to the work schedule;
 - .4 Complete a key in paving for tie-in of the old and the new paving;
 - .5 Pulverization of asphalt and the existing granular sub-base up to 300mm (the Contractor must provide several "passes" so that the aggregates are acceptable);
 - .6 Locate manhole sump valve boxes and other public utilities;
 - .7 Protect of existing structures
 - .8 Storage and amendment if necessary of pulverized materials to meet the size requirements.

Note: In the case that the pulverized material is insufficient for the requires work, the contractor shall use quarry material respecting MG-112 granulometry.

Part 3 Execution

3.1 PLACEMENT AND INSTALLATION

- .1 Placing:
 - .1 Place granular sub-base after subgrade is inspected and approved by the Ministerial Representative.
 - .2 Construct granular sub-base to depth and grade in areas indicated.
 - .3 Ensure no frozen material is placed.
 - .4 Place material only on clean unfrozen surface, free from snow or ice.

- .5 Begin spreading sub-base material on crown line or high side of one-way slope.
 - .6 Place granular sub-base materials using methods which do not lead to segregation or degradation.
 - .7 For spreading and shaping material, use spreader boxes having adjustable templates or screeds which will place material in uniform layers of required thickness.
 - .8 Place material to full width in uniform layers not exceeding 150 mm compacted thickness.
 - .9 The Ministerial Representative may authorize thicker lifts if specified compaction can be achieved.
 - .10 Remove and replace that portion of layer in which material becomes segregated during spreading.
- .2 Compaction equipment:
- .1 Ensure the level of compaction complies with densities of prescribed materials.
 - .2 In areas not accessible to rolling equipment, compact to specified density with mechanical tampers approved in writing by the Ministerial Representative.
- .3 Compacting:
- .1 Compaction equipment to be capable of obtaining required material densities.
 - .2 Efficiency of equipment not specified to be proved at least as efficient as specified equipment at no extra cost and written approval must be received from Ministerial Representative before use.
 - .3 Equipped with device that records hours of actual work, not motor running hours.
 - .4 Compact to density of not less than 95%. In accordance with CCDG standard, last version.
 - .5 Shape and roll alternately to obtain smooth, even and uniformly compacted sub-base.
 - .6 Apply water as necessary during compaction to obtain specified density.
 - .7 In areas not accessible to rolling equipment, compact to specified density with mechanical tampers approved in writing by the Ministerial Representative.
 - .8 Correct surface irregularities by loosening and adding or removing material until surface is within specified tolerance.
- .4 Proof Rolling:
- .1 For proof rolling use standard roller of 45400 kg gross mass with four pneumatic tires each carrying 11350 kg and inflated to 620 kPa. Four tires arranged abreast with centre to centre spacing of 730 mm maximum.

- .2 Obtain written approval from the Ministerial Representative to use non standard proof rolling equipment.
- .3 Proof roll at level in sub-base as indicated.
 - .1 If non standard proof rolling equipment is approved, the Ministerial Representative will determine level of proof rolling.
- .4 Make sufficient passes with proof roller to subject every point on surface to three separate passes of loaded tire.
- .5 Where proof rolling reveals areas of defective subgrade:
 - .1 Remove base, sub-base, and subgrade material to depth and extent as directed by the Ministerial Representative.
 - .2 Backfill excavated subgrade with sub-base material and compact in accordance with this section common material and compact in accordance with Section 31 11 16.01- Granular sub-base.
 - .3 Replace sub-base material and compact in accordance with Section 32 11 16.01- Granular sub-base.
- .6 Where proof rolling reveals areas of defective sub-base, remove and replace in accordance with this section at no extra cost.

3.2 SITE TOLERANCES

- .1 Finished sub-base surface to be within plus or minus 10 mm of established grade and cross section but not uniformly high or low.

3.3 PROTECTION

- .1 Maintain finished sub-base in condition conforming to this section until succeeding base is constructed, or until granular sub-base is accepted by the Ministerial Representative.

END OF SECTION